

Assemblée générale de la Fédération Française des Échecs

samedi 3 mai 2025 | Vichy (03)

Compte rendu

Le Président Éloi RELANGE ouvre la séance, également diffusée en direct sur le site de la Fédération, à 14 h 49. Il tient à remercier le maire de Vichy, Frédéric AGUILERA, qui accueille de nombreux événements liés aux échecs en 2025, ainsi que les équipes de Vichy Destinations et Jean-Baptiste MULLON, l'organisateur des grands événements FFE depuis quatre éditions.

En ce deuxième mandat, il se présente accompagné par les membres du Bureau fédéral :

- Didier PASCAL, vice-président,
- Loriane LEBRET, secrétaire générale,
- Laurie DELORME, vice-présidente,
- Adrien DUQUESNE, trésorier,
- Emily MINAUD, membre du Bureau,
- Matthieu VIEIRA, membre du Bureau.

Il excuse Marion PENALVER, médecin fédérale et membre du Bureau, qui ne peut être présente pour des raisons professionnelles.

Sur un total de 928 clubs, Loriane LEBRET annonce que 356 sont présents, soit 38,36 % de participation, tandis que 1 346 voix sont présentes sur 2 658, soit 50,64 %.

Il est rappelé aux participants la nécessité, avant de prendre la parole, d'indiquer leurs nom, prénom et club, et qu'il leur est impératif de remettre leur boîtier électronique de vote au personnel avant de quitter la salle.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il est procédé à un test des boîtiers électroniques.

✓ Validation de la tenue de l'assemblée générale

Matthieu VIEIRA explique que le comité directeur a fait le choix unanimement de rester sur une tenue de l'AG pendant le championnat de France Jeunes afin de maximiser la participation des clubs, plutôt que de prévoir une AG au mois d'avril sur Paris. Cependant, les vacances scolaires se terminant cette année au début du mois de mai, l'AG a lieu 3 jours après la date limite prévue par le règlement intérieur (4 mois après la clôture de l'exercice, soit le 30 avril). Il invite donc l'Assemblée Générale à approuver la tenue de celle-ci par dérogation aux dispositions de l'article 6.1 du règlement intérieur.

Pour :	1 212	91,47%
Contre :	84	6,34%
Abstention :	29	2,19%

- ***La tenue de l'Assemblée générale par dérogation au règlement intérieur est approuvée à la majorité des voix.***

1. Approbation des comptes rendus des Assemblées générales du 20 avril 2024 et du 16 novembre 2024

Loriane LEBRET transmet ses remerciements à son prédécesseur, Didier FRETTEL, pour le compte rendu de l'Assemblée générale du 20 avril 2024 avant de le soumettre au vote.

Pour :	1 163	87,91%
Contre :	84	6,35%
Abstention :	76	5,74%

➤ ***Le compte rendu de l'Assemblée générale du 20 avril 2024 est approuvé à la majorité des voix.***

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 16 novembre 2024 est également soumis au vote.

Pour :	1 210	90,16%
Contre :	84	6,26%
Abstention :	48	3,58%

➤ ***Le compte rendu de l'Assemblée générale du 16 novembre 2024 est approuvé à la majorité des voix.***

2. Rapport moral de l'année 2024

✓ Faits marquants

Le Président Éloi RELANGE se dit particulièrement fier des accomplissements sur le plan institutionnel en 2024, notamment de l'adhésion définitive de la Fédération au CNOSF et de la reconnaissance des Échecs comme discipline de haut niveau par le ministère des Sports.

Cette reconnaissance de la filière s'est poursuivie avec la construction d'un plan de performance afin d'offrir de nouvelles options aux athlètes et aux structures qui les accueillent.

Le dispositif Class'Échecs a été intégré au programme national de formation pour le corps des enseignants et a permis de former 600 personnes au sein de l'Éducation Nationale.

Cette année a vu la création de nouveaux statuts en conformité avec la loi Sport, qui impose notamment la parité dans les instances dirigeantes ; c'est désormais le cas pour la FFE et le sera pour les ligues dès 2028. Des formations ont été lancées pour les dirigeantes dans l'optique de féminiser notre discipline, la FFE n'ayant actuellement que 20 % de joueuses.

Par ailleurs, la Fédération a voté l'égalité des primes et des prix pour les joueuses lors du Championnat de France ou des sélections en équipe de France.

En 2024 a été lancé l'Institut National de Formation. Il a créé, sous l'égide de Didier PASCAL, le CQP « animateur d'échecs », diplôme d'État, et dont la remise des premiers diplômes aura lieu lors de la pause de notre Assemblée Générale.

Grâce à l'obtention de la délégation, le ministère des Sports fournit dorénavant des avantages à la FFE, tels que le contrat de développement et des ressources humaines. Cela se traduit par la présence de Richard OZWALD, conseiller technique national (CTN), qui accompagne la FFE pour traiter des sujets de formation, du contrôle

d'honorabilité et des politiques publiques et ministérielles. Un second poste viendra compléter les effectifs au mois de septembre 2025.

✓ Trajectoire du premier mandat

Depuis sa création en 2022, Class'Échecs a été adopté par 3 000 écoles, soit plus de 6 000 professeurs pour initier, tous les ans, 150 000 enfants. Ce programme poursuit son développement grâce au soutien de l'Éducation Nationale.

Avec l'aide de Jean-Baptiste MULLON et de Quentin LOISEAU, le Plan de performance fédéral a vu le jour en 2023. Ce dispositif sélectionne 70 jeunes par an à l'issue du Championnat de France, de façon assez paritaire, afin de les faire participer au Championnat d'Europe et au Championnat du monde. Ce plan propose ainsi un stage de cohésion estival, qui aura lieu au CREPS de Vichy en 2025, ainsi que des visioconférences de suivi avec les entraîneurs fédéraux tout au long de l'année.

Le projet Matoupion, une extension digitale de Class'Échecs, sera mis à disposition en septembre. Des codes d'accès seront fournis aux élèves par leurs professeurs afin qu'ils puissent résoudre des problèmes d'échecs en dehors de l'école, mais toujours en lien avec ce qu'ils ont vu en classe. Les professeurs pourront suivre leur évolution et, à l'avenir, il sera proposé des parties contre d'autres écoles.

En septembre sera également lancé le projet « École d'Échecs à la Française », à travers la création de 48 vidéos d'une durée de cinq à sept minutes, un livre d'exercices et des cartes à jouer.

✓ Point financier

L'année 2024 a été entachée d'incidents ayant conduit à un solde négatif de l'exercice à -150 617 €.

Néanmoins, la Fédération et les Échecs ne se sont jamais aussi bien portés, avec des comptes solides et un fonds associatif de 168 061 €.

Le nombre de licenciés est au plus haut, avec environ 80 000 licenciés, contre 50 000 à 55 000 trois ans plus tôt. Les médias nationaux et régionaux contribuent également à cette dynamique en abordant régulièrement le boom des échecs.

Les tarifs des licences n'ayant pas augmenté depuis 2016, il sera proposé une hausse des prix pour faire face à l'inflation.

✓ Défis à venir

La vie associative étant de plus en plus compliquée, notamment du fait de la difficulté à trouver des salles suffisamment vastes pour accueillir le nombre toujours croissant de joueurs et de la baisse des subventions, il sera nécessaire de renouveler les modèles économiques et de pérenniser le recours au bénévolat afin d'assurer le fonctionnement des clubs.

L'explosion du jeu en ligne pourrait être problématique, ces 5 millions de joueurs ne connaissant souvent pas l'existence des clubs. Il conviendrait de les accueillir, en proposant des tournois en ligne, des événements de charité ou bien en se mettant en relation avec les créateurs de contenus, sans oublier de faire des clubs des lieux plus conviviaux.

Un échec du premier mandat, en cours de réflexion, est la digitalisation du système d'information. Patrick VIGNA travaille sur une solution *open source* afin que tout développeur passionné puisse contribuer au développement

de cet outil. Khaled BENADDOU arrivera de BNP Paribas au mois de juin pour une durée de deux ans afin d'aider à piloter ce projet collaboratif. Par ailleurs, il sera fait appel à d'autres prestataires, dans l'objectif de basculer vers le nouveau système d'information en septembre 2026.

Il conclut en remerciant tous ceux qui œuvrent pour le développement des échecs, les salariés de la FFE, ainsi que l'équipe élue du Comité directeur, dont le Bureau fédéral où les discussions sont toujours extrêmement constructives.

Une vidéo retraçant les événements de l'année précédente est diffusée.

Le rapport moral de 2024 ne soulevant pas de questions, Loriane LEBRET le soumet au vote.

Pour :	1 165	87,46%
Contre :	99	7,43%
Abstention :	68	5,11%

➤ **Le rapport moral de l'année 2024 est approuvé à la majorité des voix.**

3. Rapports financiers portant sur l'année 2024

- **Rapport financier et bilan comptable de l'exercice clos ;**
- **Rapport de la Commission de contrôle économique et de gestion ;**
- **Rapport du commissaire aux comptes.**

✓ Rapport financier

Ayant succédé à Éric LE ROL en tant que trésorier en novembre 2024, Adrien DUQUESNE annonce que le rapport financier et les propositions pour l'exercice 2025 font suite à l'analyse qu'il a pu opérer depuis sa prise de fonction.

Tout d'abord, il remercie Angélique POUPON et Céline JOUREL, commissaires aux comptes, d'avoir vérifié la sincérité et la régularité des états financiers. Lors de ce travail, elles ont notamment demandé les comptes de certaines ligues afin de s'assurer de la réciprocité des recettes liées aux licences.

De plus, il souligne l'importance de la CCEG, qui participe à la transparence de l'information financière et assure la conformité éthique et budgétaire des organes déconcentrés de la FFE. La CCEG a également fait part de la nécessité pour les ligues de transmettre leurs comptes à la Fédération, cette dernière ayant pour responsabilité de vérifier la cohérence des données et de les accompagner dans ce travail.

En 2024, la valorisation du bénévolat a été estimée à 223 703 € pour un total de 11 213 heures passées, soit l'équivalent de sept salariés à temps plein. Cela correspond à une hausse de 65,29 % du bénévolat par rapport à 2023. Sans ces volontaires, de nombreux projets ne pourraient pas être dispensés, ce qui implique de remplacer ce temps bénévole par des forces vives à la Fédération de manière pérenne.

Comme stipulé précédemment, la FFE présente un résultat déficitaire de 150 617 €, malgré un nombre record de 76 418 licenciés au 1^{er} septembre 2024. Cette progression ne se traduit pas par une augmentation symétrique des recettes, toutes les licences ne rapportant pas autant à la Fédération ; il sera proposé d'échanger à ce sujet ultérieurement.

Il rappelle quelques faits caractéristiques de l'exercice :

- l'obtention de la reconnaissance des échecs comme discipline de haut niveau par le ministère des Sports, ce qui permettra de débloquer davantage de sources de financement ;

- le renouvellement de l'agrément « Sport » pour une durée de huit ans ;
- l'égalité des prix et des primes accordés aux hommes et aux femmes de l'équipe de France et lors du Championnat de France ;
- la mise en conformité des statuts avec la loi Sport, qui a nécessité la tenue de deux assemblées générales supplémentaires ;
- l'obtention d'un remboursement de 27 868 € suite à l'annulation, en raison des tensions géopolitiques touchant la région, de la participation de l'équipe de France Jeunes au Championnat du monde en Égypte ;
- la signature d'un partenariat avec le Crédit Mutuel pour financer les équipes de France et les jeux alloués au programme Class'Échecs ;

Deux événements sont également survenus depuis la clôture de l'exercice.

Le premier concerne l'affaire opposant la FFE à l'AIDEF depuis une dizaine d'années. Elle s'est conclue par une ordonnance de non-lieu en faveur de la FFE. En dépit de cette décision, l'AIDEF a récemment décidé de faire appel, ce qui engendrera de nouveaux coûts et délais.

Le deuxième a trait à un contentieux RH qui s'est soldé par une reconnaissance d'inaptitude pour raison de maladie professionnelle et le versement d'une indemnité compensatrice prévue par la loi.

Hors ANS, subventions et partenariat avec Microsoft Azure, les financements obtenus grâce aux partenaires se sont élevés à 134 974 € en 2024. Ces montants proviennent notamment de :

- Immortal Game : 75 000 € ;
- la Région Île-de-France : 29 241 € ;
- le Crédit Mutuel : 60 000 €, dont seuls 15 000 € ont été perçus en 2024 ;

L'ANS a reconduit son aide à hauteur de 58 000 €, tandis que la subvention pour le Championnat de France Jeunes à Agen s'est élevée à 85 000 € et celle du Championnat de France toutes catégories à l'Alpe d'Huez à 80 000 €.

Parmi les événements exceptionnels ayant contribué au résultat déficitaire, se trouvent :

- le contentieux RH mentionné précédemment, pour un total de 55 000 € ;
- la participation au Salon des maires de France, qui ne sera pas reconduite en 2025, mais pourrait l'être à l'avenir ;
- la tenue de deux AG supplémentaires en lien avec l'application de la loi Sport aux statuts de la Fédération, ainsi qu'une AG électorale exceptionnelle, pour un montant de 15 000 € ;
- les investissements nécessaires à l'obtention de la reconnaissance de haut niveau, à hauteur de 20 000 € ;
- l'amélioration des conditions d'hébergement des arbitres au Championnat de France, suite à la situation vécue à l'Alpe d'Huez en 2023, pour laquelle la FFE présente ses excuses, ainsi que l'accueil d'arbitres des outre-mer, pour un total de 15 000 €.

Des décisions structurelles ont également eu un coût pour la Fédération en 2024 :

- l'équité des primes et des prix attribués aux joueurs et aux joueuses au Championnat de France et en équipe de France : 25 000 € ;
- l'augmentation des indemnités d'arbitrage au Championnat de France ;

- l'augmentation du coût et du nombre de commandes, par les clubs, du magazine « Échec et mat junior ».

Malgré tous ces éléments qui contribuent au solde déficitaire, le CA est en hausse.

En 2024, la Fédération a instauré pour les clubs des commandes groupées. Cette revente de matériel aux clubs, en tant qu'activité commerciale, impose le paiement d'impôts. Il sera donc proposé de mettre en place une structure commerciale afin de sortir ces impôts du bilan de la Fédération.

Il est rappelé que, lors de la mandature précédente, une provision pour indemnité de départ à la retraite a été mise en place à hauteur de 60 000 € afin d'anticiper les futurs départs sans affecter les comptes.

Le bilan comptable final de la mandature s'élève à exactement 9 000 €.

Après les présentations de la CCEG et du commissaire aux comptes, il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2024 sur les fonds propres, qui s'établiraient alors à 168 061 €.

✓ Rapport du commissaire aux comptes

Angélique POUPON déclare avoir effectué l'audit des comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 en conformité avec les normes en vigueur ; ces comptes sont certifiés sans réserve.

En ce qui concerne le rapport spécial sur les conventions réglementaires relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, elle cite trois conventions :

- la convention, en date du 9 janvier 2024, avec l'Institut National de Formation, qui prévoit la mise à disposition de personnel, en la personne de Jordi LOPEZ, et une avance de trésorerie de la FFE à l'INF de 20 000 € à rembourser sous quatre ans ;
- la convention de rémunération de la présidence, concernant Éloi RELANGE, à hauteur de 45 911,04 € brut ;
- la convention de rémunération du vice-président, Jean-Baptiste MULLON, faisant également mention d'une mission spécifique sans lien avec sa fonction de vice-président, accomplie dans le cadre d'un CDD d'une durée de six mois, pour un total de 13 169,06 €.

✓ Rapport de la CCEG

Afin de maîtriser les coûts de déplacement, Patrick VIGNA, président du club 608 d'Échecs à Paris, représente à titre bénévole le président de la CCEG, Pascal ROSSI, qui réside en Corse. Il rappelle que cette commission, composée de sept bénévoles, est indépendante. Elle a pour objectif de s'assurer de la pérennité financière de la Fédération.

Il réitère que la FFE a connu une forte dynamique pendant sa précédente mandature. Cette croissance rapide a généré des charges nouvelles, aboutissant à deux exercices consécutifs déficitaires. Cela étant, la situation financière reste satisfaisante, mais sous surveillance, avec une trésorerie solide et des fonds associatifs en baisse.

Le déficit de l'année 2024 est lié à une hausse structurelle des charges ainsi qu'à quelques effets exceptionnels, qui mettent en lumière la nécessité de piloter le budget de manière plus rigoureuse, semestriellement.

Concernant le budget prévisionnel de 2025, la CCEG soutient en toute indépendance les mesures proposées, telles que la revalorisation des licences A.

Il évoque le déficit de remontée des comptes des ligues, rappelant que la CCEG peut accompagner ces dernières dans l'établissement de leurs comptes.

Il mentionne l'absence de validation du règlement intérieur de la CCEG et du règlement financier de la Fédération, deux éléments que la CCEG souhaite voir ajoutés à l'ordre du jour d'un Comité directeur.

Il conclut que la FFE dispose de leviers solides, grâce à l'attrait actuel des échecs. En ajoutant à cela les nouveaux partenariats, et la poursuite de la transparence et l'effort de rigueur financière, il se dit confiant de l'avenir financier de la Fédération.

Il remercie Éric LE ROL et Adrien DUQUESNE de leur coopération durant la précédente mandature.

Robin GRANDCLERE (Valence Échecs) questionne la décision de ne pas lisser la provision pour les indemnités de départ à la retraite sur plusieurs années. De plus, il aimerait connaître la procédure afin d'obtenir les jeux d'échecs grâce au Crédit Mutuel. Le Président Éloi RELANGE indique d'abord que le partenariat avec le Crédit Mutuel n'a été signé qu'en octobre au lieu du début d'année, ce qui a eu pour conséquence la non-affectation de 45 000 € en 2024. En revanche, le partenariat est solide, le contrat ayant été signé pour deux ans.

Grâce à cet accord, le Crédit Mutuel sera le partenaire « maillot » des trois championnats de France et offrira 400 kits « Class'Échecs » aux écoles et aux collèges pendant les deux prochaines années. Les professeurs devront en faire la demande aux caisses Crédit Mutuel Enseignant. Actuellement, il n'est pas prévu de fournir ce matériel aux clubs ; l'inscription en ce sens dans le rapport est une erreur.

Concernant un éventuel lissage de la provision pour les indemnités de départ à la retraite, Angélique POUPON explique que selon les règles comptables et financières, il est impossible de provisionner en plusieurs fois. L'impact est donc de 60 000 € en 2024, mais diminuera au fil du temps.

Joël GAUTIER (président de Barreau de Paris Échecs) pense être face à un paradoxe. Malgré le nouvel attrait pour les échecs, la Fédération connaît un déficit important. Il aimerait plus de renseignements concernant la dette structurelle et les moyens mis en œuvre pour y faire face. Adrien DUQUESNE rappelle que les événements structurels sont ceux amenés à se répéter, détaillés précédemment. Afin d'y remédier, il sera notamment proposé de rattraper l'inflation d'environ 20 % en rehaussant la part fédérale des licences A pendant les trois prochaines années. De plus, afin de présenter un budget à l'équilibre, des projets menés en 2024 ne seront pas reconduits en 2025.

Éric NOIRJEAN (Échiquier Bisontin) se pose trois questions :

- Comment est-il prévu de refinancer 200 000 € de déficit comptable avec 168 000 € de fonds propres ?
- La trésorerie a-t-elle été mise en danger en 2024 ?
- Comment la FFE compte-t-elle trouver de nouveaux modes de financement au vu d'un budget d'État orienté vers la rigueur ?

Adrien DUQUESNE réitère que, pour cela, la Fédération ne mènera plus de projets de développement, et encaissera ainsi les recettes. Cela étant, il serait judicieux de continuer à développer les échecs, la période étant hautement favorable pour le sport.

Il l'invite également à se rendre sur le site de la FFE où se trouve un bilan comptable au 31 décembre 2024 détaillé, reprenant l'ensemble des partenariats, des recettes et des cotisations. Par ailleurs, les recherches de partenaires financiers se poursuivent.

Le Président Éloi RELANGE partage l'avis du trésorier. La dynamique étant forte, il sera plus simple de développer les Échecs. Sa volonté est donc de poursuivre cette politique d'investissement, sous contrôle de la CCEG afin de ne plus être déficitaire. Une des démarches en cours est le programme « Devenez une ville Échecs », piloté par Hugo TOURNEMILLE, afin de sécuriser des fonds dispersés, mais plus stables et durables.

Il rappelle l'effet ponctuel des deux accidents majeurs, ayant coûté plus de 100 000 € à la Fédération, que sont le contentieux RH et le retard de signature du partenariat avec le Crédit Mutuel.

Selon Didier PASCAL, le BFR de la Fédération est assez particulier, 60 % du CA de la Fédération étant récupéré en début d'année à travers les licences. Le problème de trésorerie ne se pose ainsi pas.

Stéphane INCARDONA (président du Club d'Échecs des 4 Cantons) ne comprend pas ce qui peut être considéré comme maladie professionnelle dans le cadre des échecs. Il est surpris qu'elle puisse engendrer un coût de 55 000 € pour la Fédération. Le Président Éloi RELANGE souligne la confidentialité du contentieux RH en question, mais l'invite à se référer à la jurisprudence sur les maladies et les accidents professionnels ayant cours dans les emplois de bureaux.

Éric LE ROL ajoute que, en vertu du secret médical, le détail de ce montant ne peut pas être explicité, mais que la maladie professionnelle a été validée par un médecin du travail et que la somme à verser suit un barème applicable. Si cela n'avait pas été fait, la Fédération encourrait des frais de justice bien plus élevés.

À son tour, Angélique POUPON confirme avoir vérifié l'application légale des documents, rappelant que les comptes ont été validés sans réserve.

Pierre-Alexandre JOUHAUD (président du PUC) aimerait savoir si les 20 000 € de frais de formation de l'équipe de France, annoncés supprimés, signifient une suppression de la formation. Il serait regrettable que la FFE perde sa reconnaissance si récemment obtenue. Didier PASCAL explique que ces stages ont été financés avec les fonds propres de la Fédération en 2024 afin d'obtenir cette reconnaissance de haut niveau. À partir de 2026, l'ANS se chargera de leur financement à travers une subvention.

Thomas BUCCAFURRI (président de L'Échiquier Dracénois) se demande si la part des licences reversée aux ligues augmentera. Adrien DUQUESNE l'invite à aborder ce sujet dans le point suivant de l'ordre du jour, mais note que la Fédération ne versera pas davantage aux ligues si elles n'augmentent pas leur part des licences.

Yvon MONGENDRE (président du Pion Forgeron) comprend que ce sera aux directeurs d'écoles de demander les jeux d'échecs auprès du Crédit Mutuel. La demande sera-t-elle faite au niveau national ou local ? Le Président Éloi RELANGE précise que la demande pourra être faite à partir de septembre 2025 auprès de la caisse locale du Crédit Mutuel Enseignant.

Didier PASCAL affirme que 45 de ces caisses existent et que la procédure sera publiée sur le site de la Fédération afin de simplifier le contact entre les clubs et les caisses.

Les participants n'ayant plus de questions, Loriane LEBRET propose de voter le rapport financier de l'exercice 2024.

Pour :	1 042	79,30%
Contre :	203	15,45%
Abstention :	69	5,25%

➤ **Le rapport financier portant sur l'année 2024 est approuvé à la majorité des voix.**

Il est ensuite proposé de voter l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Pour :	1 095	83,46%
Contre :	169	12,88%
Abstention :	48	3,66%

➤ **L'affectation du résultat de l'exercice 2024 est approuvée à la majorité des voix.**

(Suspendue à 16 h 37, la séance est reprise à 16 h 53.)

Didier PASCAL appelle sur scène les premiers lauréats du diplôme du CQP « animateur d'échecs », reconnu par l'État et inscrit au RNCP. La première promotion comprend cinq lauréats, dont quatre sont présents à la réunion.

Leur diplôme leur est remis par Laïneur-Lothaire CHAZEAU. Sont appelés et distingués :

- Emily MINAUD ;
- Stéphane LABORDE ;
- Lucas BRISON ;
- Xavier BÉDOUIN.

4. Proposition de modification de la part fédérale des licences

Adrien DUQUESNE invite l'assistance à se référer au document récapitulatif de la proposition mis à disposition sur le site de la Fédération.

L'augmentation de la part fédérale des licences se justifie au vu de l'inflation générale et de l'augmentation du nombre de licenciés. La mesure intégrée au budget prévisionnel a été soumise à l'appréciation de la CCEG et votée à l'unanimité par le Comité directeur des 8 et 9 mars. Les échanges qui s'y sont tenus ont été constructifs, et tous se sont accordés sur la proposition d'augmentation présentée.

L'analyse du prix de revient des licences montre que :

- les licences A « adultes » rapportent le plus ;
- les licences A « jeunes » rapportent peu ;
- les licences B sont déficitaires au regard du temps de traitement et des frais divers associés.

Au regard de ces faits, le dernier Comité directeur a travaillé selon trois objectifs :

- éviter une augmentation unique et trop forte, en l'échelonnant sur les trois prochaines saisons ;
- uniformiser les prix des différentes catégories d'âge de la licence A ;
- atteindre, à partir de la saison 2027-2028, le prix final de 30 € pour la licence A « adultes », et de 15 € pour la licence A « jeunes ».

C'est en ce sens qu'est proposée, pour la saison 2025-2026, une première augmentation de la part fédérale de :

- 2 € pour la licence A « jeunes » des catégories U16 à U8 ;
- 1 € pour la licence A « adultes ».

Cette mesure s'inscrit dans l'objectif partagé par l'ensemble du Comité directeur que la Fédération puisse être portée par la dynamique positive que connaissent aujourd'hui les échecs, tout en renforçant ses moyens financiers.

Rémy CHAUSSON (Cercle d'échecs de la Thur) souhaite savoir pourquoi le choix n'est pas fait, si les licences B sont déficitaires, d'en revaloriser le prix. Matthieu VIEIRA explique que la licence B constitue très souvent pour les clubs un produit d'appel, notamment pour les publics scolaires. Une augmentation même faible pourrait avoir des effets négatifs au moment où les championnats scolaires connaissent un immense succès. Le Comité directeur s'est donc accordé pour restreindre l'augmentation à la licence A, tout en poursuivant la réflexion sur la structuration de la licence B, notamment concernant la gamme de compétitions dont elle autorise la participation.

Faisant suite à cette réponse, Patrick VIGNA se demande si la non-modification de la licence B pour la saison 2025-2026 est déjà arrêtée. Didier PASCAL déclare qu'aucune décision n'est encore prise. Les réflexions sur l'évolution du contenu des licences continueront au sein du Comité directeur, informées de statistiques supplémentaires quant aux usages. Une réflexion est également entamée sur le mode de financement des ligues, qui s'appuie principalement sur les licences.

Franck SACHOT (Le Palamède - CE de Rethel et du Pays Rethelois) s'interroge quant au fait qu'une augmentation du prix de la licence A puisse entraver le passage, de la licence B vers la licence A, des scolaires. Didier PASCAL répond que la décision d'augmenter la part fédérale de la licence A n'est qu'une première mesure, dictée par l'urgence, notamment de la baisse des financements étatiques. La réflexion est également engagée sur la pratique des non-licenciés. Il est crucial de parvenir à ramener ces joueurs parmi la grande famille des licenciés FFE.

Le Comité Directeur, dans le cadre des deux prochaines saisons, sera amené à faire des propositions. À cette fin, il est preneur de tous les retours et idées de la part des présidents de clubs et des licenciés, auxquels il promet des retours réguliers.

Delphine MASSART (Reims Échec et Mat) questionne la disproportion entre l'augmentation, à terme, du prix des licences « U16 » et celle des licences « vétéran ». Didier PASCAL la justifie par la volonté de parvenir à une uniformisation des tarifs, afin d'en faciliter la lecture.

Alain BEC (L'échiquier Romanais Peageois) remarque que, pour rattraper une inflation cumulée de 20 % depuis 2016, les augmentations de prix proposées pour certaines catégories d'âge ne semblent pas suffisantes. Didier PASCAL explique que les prévisions d'augmentation ont été faites en prenant en compte les volumes de joueurs propres à chaque catégorie d'âge ; ainsi, si les volumes de licenciés restent les mêmes, les 140 000 € de manque à gagner en l'absence de revalorisation seront effectivement récupérés sous trois ans.

Jean-Pierre BRIQUET (Palamède Échecs) appelle à la décomplexion quant à l'augmentation du prix des licences. Elle reste dérisoire au regard des augmentations opérées par d'autres associations sportives, voire insuffisamment ambitieuse pour une fédération souhaitant se développer. Les augmentations, selon lui, mériteraient de concerner aussi la licence B ; étant peu vraisemblable qu'un joueur scolaire se refuse la participation à un championnat pour un surcoût de 2 €.

Sébastien GEORGES (président de l'Échecs Club de Corbas Mions) appuie le besoin d'augmenter les recettes de la Fédération au vu de l'augmentation des charges et du tarissement parallèle des subventions publiques. Il avertit toutefois sur l'obligation qui pèse sur certains clubs d'absorber l'augmentation de la part fédérale dans la mesure où certaines familles ne peuvent en supporter le surcoût. Cela crée de véritables difficultés budgétaires pour les clubs travaillant avec des salariés plutôt qu'avec des auto-entrepreneurs.

Bruno TOURNABIEN (président de L'échiquier Lexovien), lui aussi favorable à l'évolution des licences, aimerait toutefois avoir des précisions sur l'évolution de la part des ligues dans les licences, ainsi que sur l'évolution projetée du coût global des licences.

Pierre LEBLIC (Cavalier de Trencavel Béziers) suggère que l'augmentation soit réalisée en une fois, dès la saison prochaine. Une augmentation de 3 € de la part fédérale sur les licences « adultes » serait facilement absorbée. À cette suggestion, Didier PASCAL défend le choix d'une augmentation lissée, qu'il pense être la moins mauvaise. Il rappelle que l'augmentation proposée au vote de l'Assemblée n'est que celle portant sur la saison 2025-2026 ; les augmentations futures seront présentées à nouveau.

Stéphane GUINET (président de L'échiquier Fertois) rappelle l'intérêt à ce que le prix des licences destinées aux jeunes joueurs reste faible, les échecs constituant presque toujours pour eux un deuxième sport. Didier PASCAL assure que la qualité de produit d'appel de la licence B a bien été prise en compte dans les choix opérés par le Comité Directeur.

Christophe MATHIEU (Lyon Olympique Échecs) salue le fait que l'augmentation soit progressive afin de diminuer le risque de perdre des licenciés. Il tient toutefois à rappeler la nécessité que tout changement du contenu des licences pour la saison 2025-2026 soit soumis à débat à part entière en AG. Il remercie par avance Didier PASCAL de donner à ce sujet la parole aux clubs. Celui-ci tient à le rassurer : le contenu d'une licence est soumis au vote au même titre que son tarif.

Alexis DELPECH (président de LEC Échiquier limousin) évoque l'enjeu de fidélisation des licenciés. Existe-t-il des données sur le phénomène ? Didier PASCAL partage celles dont il dispose, qui seront complétées sur le site de la Fédération. La moyenne de primo-licenciés s'établit généralement à 50 % ; la tendance est à une baisse de 2 % par an, et elle est de 47 % en 2024. Le nombre de licences augmentant, ces chiffres révèlent la fidélisation des joueurs, et l'efficacité croissante des clubs en la matière. Malgré cela, le taux de transition de la licence B à la licence A est fluctuant ; il dépend de nombreux éléments qu'il serait risqué de réduire à un unique facteur.

Vincent COLIN (Rezé Échecs) suggère que le prix, pour les licences, soit finalement un enjeu annexe. Il considère que l'essentiel en est le contenu, et les perspectives de développement que celui-ci offre aux clubs.

Il évoque également, pour résoudre le problème financier, la possibilité d'adopter le modèle privé, qui permettrait notamment d'accroître les revenus dérivés du *sponsoring*.

Thomas BUCCAFURRI souhaite un éclaircissement sur l'impossibilité future de souscrire une licence le matin pour participer à un championnat l'après-midi. Le Président Éloi RELANGE lève son inquiétude, aucun changement n'étant prévu jusqu'à septembre 2026.

Didier PASCAL réitère le principal enjeu de cette Assemblée Générale : engager une réflexion collective et fructueuse, qui sera tranchée par l'avis majoritaire.

Une réflexion à laquelle se joignent la CCEG et les clubs, précise le Président Éloi RELANGE. L'enjeu est de répondre aux nouvelles pratiques afin que les clubs et la Fédération puissent véritablement faire valoir l'existence de 5 millions de joueurs d'échecs.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, Loriane LEBRET soumet la proposition d'augmentation au vote.

Pour :	1 010	81,12%
Contre :	169	13,57%
Abstention :	66	5,30%

➤ **La modification de la part fédérale des licences est approuvée à la majorité des voix.**

5. Budget prévisionnel portant sur l'année 2025

Avant de présenter le budget prévisionnel, construit avec la totalité du Comité Directeur et disponible sur le site de la Fédération, Adrien DUQUESNE tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué par leurs échanges, et réaffirme l'attention donnée à la parole portée par les clubs.

✓ Fonctionnement

Est projetée une économie de 50 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses seront réduites pour ce qui concerne les assemblées générales et les dépenses exceptionnelles.

Les dépenses de développement seront maintenues, notamment pour ce qui est du système d'information, dont le développement est supervisé par Patrick VIGNA.

Le plan de performance sera renforcé : l'obtention de la reconnaissance de haut niveau permettra, à partir de 2026, une prise en charge par l'ANS de ces dépenses.

✓ Développement

Est projeté un déficit de 20 000 € par rapport à l'exercice précédent. Il est principalement dû à la fin de certains projets de financement, comme Matoupion ou Klesia.

Pour faire face à la fin de ces subventions, des économies sont prévues, à l'image du non-renouvellement du Salon des maires et des événements « communication » réalisés dans le cadre du Championnat de France à Agen.

✓ Haut niveau

Est projeté un déficit de 30 000 € par rapport à l'exercice précédent. Cela est notamment dû au fait que le remboursement du Championnat du monde des Jeunes a été comptabilisé dans les comptes 2024-2025.

Les orientations restent autrement les mêmes, aucune dépense exceptionnelle n'étant prévue.

✓ Compétitions

Est projetée une économie de 50 000 € par rapport à l'exercice précédent.

L'une des ambitions est de mieux vendre les championnats de France. En même temps, les championnats de France seront l'objet d'économies, notamment par une réduction des prestations exceptionnelles.

Tous ces postes aboutissent à un budget prévisionnel à l'équilibre, en l'attente que l'Assemblée Générale renouvelle sa confiance à la présidence actuelle.

Martine BOLLA (présidente de La Farlède Toulon Échecs) s'étonne que, dans le « haut niveau », les montants prévus pour les entraînements féminins soient nuls, et qu'une baisse de financement soit également prévue pour le trophée Roza Lallemand. Adrien DUQUESNE le justifie par la nécessité, imposée en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire, d'opérer des choix de financement. Pour autant, ce choix ne signifie pas l'abandon d'un retour prochain au haut niveau féminin.

Comme l'ajoute Matthieu VIEIRA, la ligne « haut niveau féminin » ne couvre pas tous les déplacements des sélections féminines de l'équipe de France, qui continueront d'exister.

Le Président Éloi RELANGE précise que les équipes féminines « jeunes » bénéficient de tous les entraînements du plan de performance. Le haut niveau féminin « adulte » bénéficie d'une partie du Plan de performance fédéral, ainsi que du séminaire des entraîneurs.

Didier PASCAL réaffirme également l'attention portée au haut niveau féminin, qui est l'une des priorités du plan de performance. Le financement du trophée Roza Lallemand, pour sa part, est l'objet de négociation avec l'ANS, afin d'être intégré au Plan de performance fédéral.

Martine BOLLA souhaite également comprendre comment le prévisionnel sur les salaires et les charges peut être inférieur à celui réalisé au cours de l'exercice actuel. Didier PASCAL l'explique par l'inclusion dans les comptes d'une bonne part des 55 000 € issus du contentieux RH, ainsi que par le non-renouvellement d'un salarié resté seulement six mois.

Il se félicite par ailleurs de l'arrivée prochaine d'effectifs supplémentaires ; Khaled BENADDOU, dans le cadre d'un mécénat « compétences » financé par la BNP Paribas, ou d'un deuxième CTN, grâce au ministère des Sports.

Loriane LEBRET soumet au vote l'approbation du budget prévisionnel pour l'année 2025.

Pour :	990	85,79%
Contre :	41	3,55%
Abstention :	123	10,66%

➤ ***Le budget prévisionnel portant sur l'année 2025 est approuvé à la majorité des voix.***

6. Proposition de modification du règlement intérieur

Matthieu VIEIRA explique que cette modification consiste en une retouche de l'article 9.5.1, dont la nouvelle rédaction a des conséquences inattendues sur la possibilité pour un joueur de saisir le CNOSF en cas de litige.

La proposition consiste en la suppression d'une partie de la formule entérinée lors de la réforme, pour que la version corrigée puisse ensuite être incluse aux règlements sportifs.

Cette proposition ne soulevant pas de questions, Loriane LEBRET la soumet au vote.

Pour :	1 120	96,39%
Contre :	19	1,64%
Abstention :	23	1,98%

➤ ***La modification du règlement intérieur est approuvée à la majorité des voix.***

7. Projet de création d'une structure commerciale

Didier PASCAL rappelle que la FFE, en tant qu'association de loi 1901, met en œuvre des activités visant un intérêt général, et donc, essentiellement non lucratif. Toutefois, celle-ci opère aussi un certain nombre d'activités à but lucratif susceptibles de tomber sous le régime général des impôts et des taxes dès lors qu'elles dépassent les seuils de 78 000 € ou de 10 % du chiffre d'affaires.

Afin d'éviter le risque que l'ensemble des activités de la Fédération ne soit requalifié sous ce régime, il convient de séparer comptablement et légalement les activités lucratives du reste des activités. Pour cela, deux options sont possibles:

- La sectorisation comptable interne à la Fédération, qui nécessiterait des moyens humains et logiciels supplémentaires ;
- La filialisation avec une filiale distincte, soumise aux taxes et aux impôts sur la totalité de son activité, qui hébergerait les activités lucratives.

Le Comité Directeur a fait le choix de la filialisation, qui offre pour sa part une solution autonome, admettant l'intégration future de nouvelles activités lucratives, comme celles relevant du droit à l'image.

Le Comité Directeur propose un vote de principe en vue de la filialisation, en poursuivant le travail engagé avec le CNOSF et huit autres fédérations. Les documents définitifs seront ensuite votés lors de l'Assemblée Générale en 2026.

Le Président Éloi RELANGE réitère le fait que, selon lui, la filialisation, souvent choisie par les fédérations, représente le véhicule le plus adapté à la situation.

Pierre-Alexandre JOUHAUD souhaiterait savoir dans quelle mesure cette nouvelle entité s'apparenterait, sur le plan juridique, à l'Institut de formation. Didier PASCAL ne se prononce pas encore : le statut juridique exact n'est pas encore arrêté, même si le Comité Directeur s'oriente vers la SAS, qui facilite la gouvernance en permettant à la Fédération de rester majoritaire. La question est étudiée avec le CNOSF et les cabinets d'avocats.

Pierre-Alexandre JOUHAUD s'interroge sur la structure de la filiale ainsi que sur la procédure à suivre au cas où cette structure commerciale devrait subir des pertes. Didier PASCAL l'informe que la filiale serait une structure autonome, probablement de type SAS, dont les pertes et profits n'engageront que les apports des actionnaires ; le cas échéant, elle serait mise en liquidation, aucun déficit n'étant reporté à la Fédération.

Jean-Louis PIVARD (président du Club d'Échecs Oyonnax-Dortan) soulève la possibilité de fonctionner avec l'une des structures commerciales existantes, selon un système de commissionnement de la Fédération. Didier PASCAL n'écarte pas d'emblée ce type de fonctionnement. L'avantage de la SAS réside dans le fait qu'elle puisse aussi toucher des subventions. Dans tous les cas, une convention de droit lierait cette structure à la Fédération, qui aurait droit de regard sur toutes ses activités.

À Stéphane GUINET, qui s'interroge sur le sens exact du vote proposé à l'Assemblée, Didier PASCAL explique qu'il s'agit d'un vote de principe conditionnant la poursuite du projet. Il tient toutefois à énoncer clairement les conséquences si une solution n'était pas trouvée. Pour redescendre sous les seuils de fiscalisation, certaines prestations cesseraient d'être proposées par la Fédération aux clubs, à l'image des commandes groupées.

Surtout, en l'absence de réforme, le risque, ajoute le Président Éloi RELANGE, serait que l'intégralité des rentrées de la FFE, subventions ou prises de licences comprises, soit fiscalisée à 20 %.

Avant de passer au vote, Caroline FAVREAU-LOY (Tour Noire Huriel) aimerait connaître les coûts estimés à la création de cette structure. Didier PASCAL les estime aux alentours de 5 000 €, essentiellement pour la rédaction des statuts, dont le Comité directeur espère pouvoir faire financer une partie par le CNOSF.

Loriane LEBRET soumet au vote le projet de création d'une structure commerciale.

Pour :	969	91,07%
Contre :	37	3,48%
Abstention :	58	5,45%

➤ **Le projet de création d'une structure commerciale est approuvé à la majorité des voix.**

8. Rapports des directions et commissions portant sur l'année 2024

Avant de passer aux rapports de commissions, Loriane LEBRET tient à remercier le travail de l'ensemble des membres et présidents de clubs, tous bénévoles. Elle ajoute que tous les rapports sont désormais disponibles sur le site fédéral.

✓ Rapport de la Direction technique nationale

Le rapport de la Direction technique nationale, rédigé par Jordi LOPEZ, est soumis au vote.

Pour :	815	88,11%
Contre :	19	2,05%
Abstention :	91	9,84%

➤ **Le rapport de la Direction technique nationale est approuvé à la majorité des voix.**

✓ Rapport de la Direction nationale de l'arbitrage

Guillaume GERANDI, auteur du rapport, présente un résumé des projets et orientations portés par la DNA pour les quatre prochaines années.

Les effectifs d'arbitre sont en légère augmentation de 1 %, pour un effectif total de 1 680 arbitres. L'augmentation est portée par les 83 stages de formation réalisés l'année précédente.

Trois cursus de formateurs sont en cours et deux autres sont prévus pour le deuxième semestre 2025, portant à terme le total des formateurs à 28 ou 29.

Le taux de réussite aux examens reste constant. Il salue à ce titre le travail réalisé par John LEWIS et Loriane LEBRET.

Trois réalisations de la DNA sont à particulièrement distinguer :

- la création d'un barème de revalorisation des indemnités des arbitres ;
- le développement, supervisé par Khaled BENADDOU, du logiciel Mami, permettant de superviser les compétitions interclubs ;
- l'organisation du séminaire d'arbitres FIDE à Bordeaux et à Marseille, permettant l'augmentation du nombre d'arbitres FIDE.

Durant les quatre prochaines années, la FFE et la DNA souhaitent s'inscrire dans un nouveau système d'information, plus simple d'usage pour les arbitres.

Une simplification administrative sera mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la démarche évaluateur ou la démarche des clubs, et en dématérialisant les demandes d'homologation de stage.

Les séminaires de formateurs ont été relancés. Un état des lieux des formations sera fait afin de déterminer et répondre aux besoins concrets des clubs et de la Fédération. La Commission technique sera impliquée dans leur conception.

De plus, les formateurs et les candidats se verront proposer de nouveaux contenus pédagogiques *via* le site de la Fédération.

L'un des objectifs est le renforcement des liens avec les DRA, notamment dans les territoires d'outre-mer. À cette fin, une formation continue, par visioconférence, destinée à l'ensemble de la population arbitrale française, doit être proposée en juin. Elle permettra d'échanger, d'identifier les problèmes du terrain et de communiquer la position de la DNA sur certaines situations.

Loriane LEBRET remercie Guillaume GERANDI pour son travail et invite l'assistance à poser ses questions.

Vincent COLIN soulève une question générale quant à la difficulté, pour un arbitre débutant, des formations et des examens d'arbitrage, difficulté dont il a pu faire l'expérience. Guillaume GERANDI reconnaît ce sujet comme l'un de ceux qui feront l'objet de l'état des lieux. Les différents niveaux d'arbitre, le premier notamment, ont besoin d'être revus en fonction des besoins réels des clubs. À cette fin, pour opérer un recensement des questions demandées, un annuaire de 300 questions sera rédigé par un des formateurs en arbitrage.

Loriane LEBRET soumet le rapport de la Direction nationale de l'arbitrage au vote.

Pour :	845	93,89%
Contre :	19	2,11%
Abstention :	36	4,00%

➤ ***Le rapport de la Direction nationale de l'arbitrage est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission des Appels sportifs

L'auteur du rapport, Laïneur-Lothaire CHAZEAU, n'étant pas présent, celui-ci est immédiatement soumis au vote par Loriane LEBRET.

Pour :	786	89,62%
Contre :	19	2,17%
Abstention :	72	8,21%

➤ ***Le rapport de la Commission des Appels sportifs est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport du secteur disciplinaire

Les deux commissions disciplinaires — Commission fédérale de discipline et Commission d'appel — étant liées, un rapport conjoint a été rédigé par Rémi HELFER et Pierre LEBLIC, est soumis au vote par Loriane LEBRET.



Pour :	727	85,43%
Contre :	19	2,23%
Abstention :	105	12,34%

➤ **Le rapport du secteur disciplinaire est approuvé à la majorité des voix.**

✓ Rapport de la Commission Santé-Social-Handicap et RSE

Loriane LEBRET remercie Laurent NOUHAUD, absent, pour la rédaction de ce rapport et, plus généralement, pour le travail qu'il réalise, notamment à la gestion du tchat numérique du site fédéral.

Elle soumet au vote le rapport de la Commission Santé-Social-Handicap et RSE.

Pour :	756	90,43%
Contre :	33	3,95%
Abstention :	47	5,62%

➤ **Le rapport de la Commission Santé-Social-Handicap et RSE est approuvé à la majorité des voix.**

✓ Rapport de la Commission scolaire

Loriane LEBRET invite aux questions quant au rapport rédigé par Emily MINAUD et Alain SAINT-ARROMAN.

Thomas LEMOINE (président d'Alekhine Noisy-le-Grand) rappelle l'importance que doit être celle du scolaire, vecteur de popularisation de masse de la discipline échiquéenne. Il regrette que cette position ne soit pas partagée par l'ensemble de la Commission. Ayant adressé au responsable du championnat scolaire, Alain SAINT-ARROMAN, un courrier où il faisait part de ses préoccupations quant à l'une de ses décisions, il annonce avoir reçu une réponse extrêmement agressive, insinuant qu'il n'avait pas idée de ce dont il parlait, tout en se félicitant de créer des problèmes dont le règlement serait laissé à la charge du président fédéral. Thomas LEMOINE est navré que l'auteur de cet échange n'ait pas été réprimandé par sa hiérarchie.

Par ailleurs, il considère scandaleux d'avoir été accusé de harcèlement à l'endroit d'Alain SAINT-ARROMAN. Le fonctionnement démocratique de la Fédération est mis en question si un courriel courtois et argumenté peut, du fait d'un désaccord de fond, être considéré comme du harcèlement. Selon lui, une personne revendiquant de tels propos n'a rien à faire à la tête d'une compétition fédérale. Il demande qu'Alain SAINT-ARROMAN démissionne ou soit démissionné, sans quoi il s'opposera au rapport de la Commission scolaire.

Le Président Éloi RELANGE tient à rappeler, en préambule, ce que représente aujourd'hui le championnat scolaire, passé en l'espace de quatre ans, sous la direction d'Alain SAINT-ARROMAN, de 6 000 à 14 000 joueurs. Ce grâce au très grand investissement de ce dernier, qui assure la communication auprès de tous les acteurs auprès d'une centaine de départements.

Sur le fond du contentieux, il explique que le championnat scolaire se décompose en plusieurs étapes. Nécessairement, dans certaines académies, des achoppements peuvent survenir sur des points de règlement, au mécontentement des organisateurs. Alain SAINT-ARROMAN a par la suite reçu plusieurs plaintes, certaines très insistantes. Il est possible, au vu de sa charge de travail et de la redondance des plaintes, qu'une de ses réponses ait été excédée.

Le Président Éloi RELANGE ne remet pas pour autant en cause la qualité de son travail. Le championnat scolaire connaît une remarquable vitalité, est toujours bien organisé et constitue aujourd'hui un levier de

développement exceptionnel. Il répète que le départ d'Alain SAINT-ARROMAN n'est aucunement à l'ordre du jour.

Sur ce, Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la Commission scolaire.

Pour :	624	74,20%
Contre :	87	10,34%
Abstention :	130	15,46%

➤ ***Le rapport de la Commission scolaire est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la commission Mixité

Le rapport de la commission Mixité, rédigé par Laurie DELORME, ne suscitant pas de questions, est soumis au vote.

Pour :	748	88,31%
Contre :	30	3,54%
Abstention :	69	8,15%

➤ ***Le rapport de la commission Mixité est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la commission Art, Culture et Histoire

Loriane LEBRET témoigne son appréciation pour les événements particulièrement remarquables organisés pour le centenaire de la FIDE. Le rapport, rédigé conjointement par Alain BARNIER et Jean-Olivier LECONTE, est soumis au vote.

Pour :	769	94,12%
Contre :	19	2,33%
Abstention :	29	3,55%

➤ ***Le rapport de la commission Art, Culture et Histoire est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la commission Fair-play

Le rapport de la commission Fair-play, rédigé par Denis REGAUD, ne suscitant pas de questions, est soumis au vote.

Pour :	733	84,64%
Contre :	19	2,19%
Abstention :	114	13,16%

➤ ***Le rapport de la commission Fair-play est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission numérique

Loriane LEBRET invite aux questions concernant le rapport rédigé par Patrick VIGNA.

Thomas LEMOINE exprime son étonnement quant au remplacement du logiciel Papi par Papi-web. Il pointe notamment le fait que celui-ci, en Championnat Jeunes, n'opère pas les appareillages. De manière plus générale, il espère que cette réforme ne sera pas appliquée verticalement, mais qu'au contraire, elle se basera sur les besoins des utilisateurs, en particulier des arbitres. Patrick VIGNA fait d'abord remarquer que la Commission numérique n'est pas responsable du plan de développement de l'outil Papi-web, désormais dénommé Sharly-Chess. Une équipe dédiée au sein de la DNA a la charge de faire évoluer ce système, en visant une homologation par la FIDE avant le premier trimestre 2026.

La transition vers le nouvel outil Sharly-Chess se fera ensuite progressivement, entre 2026 et 2027, à l'image du passage du papier à l'ordinateur. Cette transition ne se fera pas de manière brutale et s'opérera toujours en consultation avec l'ensemble des arbitres et des présidents de clubs.

À ce sujet, Christophe MATHIEU prend la parole pour remercier le travail réalisé pour soutenir le développement de Papi-web, un outil sans lequel il ne serait possible d'organiser un si grand nombre de tournois.

Matthieu VIEIRA, pour dernière précision, rappelle que le logiciel est *open source*, et en cela intègre les retours d'expérience des utilisateurs. Il invite Thomas LEMOINE à faire remonter tout problème rencontré.

Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la Commission numérique.

Pour :	772	93,69%
Contre :	21	2,55%
Abstention :	31	3,76%

➤ ***Le rapport de la Commission numérique est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission internationale

L'auteur, Stéphane ESCAFRE, n'étant pas présent, le rapport de la Commission internationale est directement soumis au vote.

Pour :	721	88,47%
Contre :	31	3,80%
Abstention :	63	7,73%

➤ ***Le rapport de la Commission internationale est approuvé à la majorité des voix.***

9. Questions diverses

Alice KRAFTT porte une question du président du Club Échiquier du Nord, qu'elle représente. Celui-ci souhaiterait la possibilité d'organiser des compétitions homologuées FFE en mode hybride, à distance, avec un arbitre dans chaque lieu, ce qui permettrait ainsi l'organisation d'une compétition interclubs des Outre-mer. Le Président Éloi RELANGE rectifie, le jeu hybride étant accepté et même encouragé par la FFE, seulement, la FIDE

ne permet pas qu'il soit intégré dans des compétitions interclubs. Le projet de développement du jeu hybride est toujours porté par Pascal AUBRY, et doit progresser. En attendant, il invite les clubs ultramarins à solliciter l'accord de principe d'autres clubs.

Franck SACHOT souhaite apporter un témoignage. D'abord, que le dispositif Class'Échecs fonctionne, puisque c'est par son biais que ses enfants, puis lui-même, ont été amenés à la Fédération. Ensuite, que le fonctionnement des différentes licences restait effectivement peu lisible, mais qu'au regard d'autres disciplines, leur coût restait tout à fait raisonnable.

Il suggère que la fidélisation des pratiquants s'appuie sur l'affiliation de la Fédération à « Jeunesse et Sport » et au CNOSF, afin que ses différents comités puissent s'intégrer aux villages sportifs, aux Offices municipaux des sports et ainsi sortir de la marginalité.

Enfin, que la fidélisation des bénévoles bénéficierait d'une affiliation au CDOS, puisqu'elle permettrait de dynamiser les reconnaissances des bénévoles.

Le Président Éloi RELANGE remercie ce témoignage et l'ensemble de l'assistance.

Il déclare l'Assemblée Générale terminée et lève la séance à 18 h 24.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Éloi RELANGE



La Secrétaire Générale de la FFE,

Loriane LEBRET

